Alloup Kagne (Sénégal)

Les tribulations du colonisateur français en pays seereer (1860-1945)

Ismaïla Ciss

Alloup Kagne (Sénégal)

Les tribulations du colonisateur français en pays seereer (1860-1945)

Presses universitaires de Dakar

© Presses universitaires de Dakar Dakar (Sénégal) Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays

Dépôt légal : mars 2024

ISBN: 978-2-494601-19-2 EAN: 9782494601192

Dédicace

À mes chers disparus :

Kaana Ciss, mon grand-père; Djiguène Faye, ma grand-mère et Fatou Faye, ma nièce; El Hadj Malick Diop et Aïda Sow. Pr. Mbaye Guèye, mon maître.

Remerciements

- Pr. Ousseynou Faye (FLSH);
- Pr. Rokhaya « Daba » Fall (FLSH);
- Khadidiatou et Ati Kane IFAN/Cheikh. A. Diop;
- Pr. Amade Faye (FLSH);
- Pr. Abdoulaye Touré (IFAN/Cheikh. A. Diop);
- Pr. Daouda Cissé (FMPO);
- Pr. El Hadj Amadou Ba (FMPO);
- Dr. Moussa Samba (PUD).

Transcription et prononciation des termes

| Б: SeБihuutaan | Sébikhoutane |
|----------------------------|--------------|
| C : Ciiki | Thicky |
| В , U: <i>Виини</i> | Boukhou |
| G: Geereew | Guérew |
| J : Jung | Dioung |
| ñ : Sañafil | Sagnafil |
| Nj: <i>Njas</i> | Diass |
| у: Sooy | Soth |
| 37 11 1 1 | |

Voyelles brèves : i, a, o, u, e.

Voyelles longues : ii, aa, oo, uu, ee.

E, e ne reçoit pas d'accents : exemple : Saafeen se prononce Safène.

Les ethnonymes sont transcrits en langue nationale (saafi) et sont écrits avec la lettre initiale en majuscule. Les mêmes termes restent invariables au pluriel et sont écrits avec la lettre initiale en minuscule lorsqu'ils désignent la langue ou sont un adjectif.

Sigles et abréviations

ANOM : Archives nationales d'outre-mer ANS : Archives nationales du Sénégal AOF : Afrique occidentale française

BIFAN: Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire

CFLN : Comité français de libération nationale CNRS : Centre national de recherche scientifique DOM-TOM : départements et territoires d'outre-mer

FIDES: Fonds d'Investissement pour le Développement économique et social

FLSH: Faculté des Lettres et Sciences humaines

IFAN Ch. A. Diop: Institut fondamental d'Afrique noire Cheikh Anta Diop

IHTP: Institut d'Histoire du Temps présent

JO. AOF: Journal officiel de l'Afrique occidentale française

JOS: Journal officiel du Sénégal

MIOM: Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer

NEA: Nouvelles Éditions africaines

PER/esclavage : Pôle d'excellence et de recherche sur l'esclavage

RACS: Regroupement des associations culturelles seereer

SIP : Société indigène de Prévoyance UCAD : Université Cheikh Anta Diop

Les mots ciselés d'un pionnier de l'histoire du fait ethnique

Appréciant les travaux scientifiques d'Ismaïla Ciss, il y a quelques années de cela, un jeune historien sénégalais a failli céder à la tentation de les ranger dans la bibliothèque de l'ethnologie. Comme si s'exercer à l'écriture de l'histoire de l'ethnie débouche sur un procès de transfiguration « disciplinaire » et conduit à assimiler à un oxymore tout objet d'étude tiré de ce champ de recherche. L'on comprend parfaitement la gêne éprouvée par des intellectuels africains chaque fois qu'il est question de faire référence à l'ethnie et à l'ethnicité. Le discours dominant de la colonie, orienté et alimenté par l'ethnologie tactique, présente cette figure d'organisation du réel comme un lieu d'éloge de l'immuable (que réprouve l'idéologie des « Lumières » européennes) et le sentiment d'appartenance en question comme un facteur conflictogène. L'on a ainsi comme préconisation subséquente le désensauvagement. Autrement dit, une telle entreprise de désajustement se veut la réponse à l'attachement à l'immutabilité présumée et à l'ethnicité conflictuelle érigée en unique mode de déclinaison de l'autoréférence.

En écho à la tentation de faire de l'ethnie un apanage de l'ethnologie, cette fille de l'impérialisme faisant encore figure de source de résistance à la décolonisation des intelligences, l'emprunt préside au choix des mots employés par de nombreux historiens pour nommer et caractériser des choses renvoyant au fait ethnique. Des expressions telles que « société segmentaire », « société anarchique », « démocratie villageoise », « société égalitaire », « anarchie ordonnée », etc., parcourent plusieurs textes d'histoire sociale et politique. On en fait des antonymes des vocables utilisés pour distinguer les formations sociales censées détenir le monopole de la fondation du pouvoir d'Etat. Ciss questionne la schématisation abusive qui préside à la production d'un pareil discours qui promeut la binarité. Son rapport à ce procès actualise la déconstruction des savoirs véhiculés par ces mots et produits au terme de démarches occlusives. Le déni est, ici, centré sur la diachronie, cette figure discursive qui fait de l'historien, le maître du temps, tout au moins de celui de son récit. La mémoire collective de ces groupes sociaux renfermant d'importantes données sur l'involution institutionnelle (comme la promotion du pouvoir politique confédéral) et la référence romanesque à la fameuse République de Mboï Ciss constituent autant de matériaux à exploiter en vue d'une réécriture de l'histoire sociale et politique des Sérères du nord-ouest. Expression qu'utilise cet auteur pour les distinguer de leurs homologues locuteurs du « nafiyo » (bonjour). Ce faisant, il ré-énonce en pointillé la question de l'intercommunication entre des groupes porteurs de différents parlers. Question abordée depuis les années 1960 par des linguistes qui ont pour précurseurs les animateurs de l'école de Hambourg des années 1930.

Ciss montre bien que c'est, en partie, dans l'épreuve que s'est construit chaque groupe sérère du nord-ouest. Le pouvoir ethnique wolof a, pendant longtemps, constitué la principale figure de déstabilisation et d'assujettissement à laquelle ont été confrontés Safène, Nône, Ndoute, Palor, etc. Même si la volonté de puissance de l'État « cadiorien » a été une manifestation récurrente pour les groupes ainsi désignés, et celle de son répondant au Faôl (contrôlé auparavant par les Bagnoune et les Sérère), une force ciblant le groupe sérère du Diéguème, Ciss a préféré concentrer son propos, dans cette production historiographique remarquable, sur l'administration de la violence politique consubstantielle au procès colonial. Il reconstitue les séquences durant lesquelles l'État colonial, réductible à un modèle d'Étatappendice par excellence, a pratiqué le grignotage territorial. Cette tactique, assez bien décrite dans des travaux d'histoire centrés sur la conquête coloniale, a été pratiquée par un régime d'administration militaire adepte de la rapine avec les fameuses opérations punitives. Confiées à une armée coloniale construite selon le modèle du corps expéditionnaire, elles correspondent à une autre forme de « rougo » (vol de bétail) assez révélatrice de l'inclination à la cupidité des élites coloniales. En masquant certaines de ses rapines avec le recours au vocable « d'expédition punitive », l'administration militaire nous renseigne involontairement sur ses mensonges. Participant des mensonges d'État, ils sont révélateurs de la duplicité d'action de la tragédie coloniale, riche en répliques et en dupliques. Ciss les examine à travers le vocabulaire de l'historiographie française de la Seconde Guerre mondiale, connue pour son apologie de la polarité collaboration-résistance. C'est ce dernier mot qui est à l'honneur pour rendre compte de la réaction des populations sérère du nord-ouest face à la conquête territoriale, la dépossession foncière au profit de colons wolof, mobilisés pour assurer l'expansion de l'économie arachidière de rente, la coercition administrative. Ne faut-il pas rappeler que celle-ci a été distribuée à la fois par le « pouvoir central », ses administrateurs commis aux fonctions de commandant de cercle et sa chefferie « indigène », constituée exclusivement de sujets étrangers aux pays sérère du nord-ouest? Assurément, la réponse est affirmative, car se trouve posée, en définitive, l'issue de la délicate opération de greffe de l'Etat colonial sur des corps sociaux confrontés à des épreuves lourdes comme le martyre, l'arbitraire, l'arrogance, etc.

L'éloge de l'extériorité culturelle, qui est au fondement de la « mission civilisatrice », pointe dans cette double promotion de la figure de l'étranger aux formations sociales du nord-ouest sénégambien. L'on peut en dire autant avec la diffusion des religions révélées (christianisme et islam). Ferments d'ingrédients utiles pour bricoler une idéologie de consentement de second rang, elles ont connu un rayonnement laborieux au départ. Ciss s'intéresse ainsi à l'apparition de nouvelles élites culturelles et à la mise en place de nouveaux foyers religieux. Dans ces lieux d'exhibition du divin de l'autre, les liturgies sont assimilées au départ par les opposants à l'exconversion à des manifestations de l'étrangeté. Il pointe également le recours à la culture du terroir utilisée en guise de dispositif idéologique de protection et de réajustement. C'est sous ce dernier rapport que s'éclaire l'intérêt à accorder à tous ces faits et gestes des colonisés sérères, participant de la magnificence des vertus de la réappropriation culturelle, par le biais de l'hybridation ou du syncrétisme. La complexité du rapport au fait culturel dominant, qui est ainsi dessinée, se lit également dans l'histoire de l'école française. La scansion du procès de son implantation indique que le refus scolaire fait figure de contrepoint dont l'importance varie en fonction des lieux étudiés et des moments ciblés. Rouage diffuseur de l'idéologie de consentement et de la culture européenne, l'école française a fonctionné, au même titre que la guerre 1939-1945, comme un accélérateur de changements.

Pr Ousseynou Faye Département d'Histoire FLSH UCAD